



Instruction de course

OPEN TOUR GANGUISE 2024
CV Castelnaudary
Lieu-dit En Gaillard, 11410 Belflou
Grade 4 – 30 Mars au 1^{er} Avril



<https://chat.whatsapp.com/BfTlxHe1qLM15tb60zPma0>

[DP], Règle pour laquelle la pénalité est laissée à la discrétion du Jury. Cette indication appliquée à une règle pour une infraction à celle-ci, peut suivant l'avis du jury, ne pas entraîner de disqualification.

[NP] Une infraction à cette règle ne peut faire l'objet d'une réclamation par un bateau.

1. REGLES

La régata sera régie par *les Règles de Course à la Voile* :

- 1.1. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.2. Les règlements fédéraux et ces présentes IC.
- 1.3. Les Règles de la Classe OPEN SKIFF : <https://www.sailing.org/tools/documents/OSKCR20191122-%5b25811%5d.pdf>
- 1.4. Les règles de course pourront être modifiées. Les modifications apparaîtront entièrement dans les IC.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet. Sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Le tableau officiel d'information est situé en ligne et consultable l'adresse suivante :
<https://chat.whatsapp.com/BfTlxHe1qLM15tb60zPma0>
- 3.2 Les informations seront également diffusées sur le groupe WhatsApp mentionné ci-dessus. L'absence de publication sur le groupe WhatsApp ou le non fonctionnement de ce service ne peuvent donner lieu à une réclamation, demande de réparation ou demande de réouverture d'une instruction de la part des concurrents.
- 3.3 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



4 CODE DE CONDUITE

[DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât avec un pavillon ROUGE situés devant l'entrée du CV Castelnaudary.

5.2 Quand un signal visuel est envoyé au-dessus d'un pavillon, de classe ou groupe, il s'applique à cette classe ou groupe, seulement. Ceci modifie les Signaux de course.

5.3 Quand le pavillon « Aperçu » ou aperçu sur H sont envoyés à terre, la(les) course(s) est (sont) retardées, les bateaux ont interdiction de quitter le parking. Ceci modifie RCV « Signaux de Course ».

5.4 Après l'affalé de l'APERCU, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 minutes. Ceci modifie les Signaux de course.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Samedi 30 mars 2024	De 9H à 12H 12H30 14h Dès que possible	Confirmation des inscriptions Briefing coureurs 1 ^{er} signal d'avertissement et courses à suivre Repas coureurs
Dimanche 31 mars 2024	10H00 11h00	Briefing coureurs 1 ^{er} signal d'avertissement et courses à suivre
Lundi 1 ^{er} avril	9H00 10h00 Dès que possible	Briefing coureurs 1 ^{er} signal d'avertissement et courses à suivre Remise des prix et pot

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera envoyé après 14h 00.

7. PAVILLON DE CLASSE ET IDENTIFICATION DES FLOTTES

7.1 Toutes les classes courent ensemble. Le pavillon de classe est un pavillon VERT

7.2 Les flottes seront identifiées de la façon suivante :

Catégorie U 12 : Rubalise Jaune à fixer à l'extrémité de la plus haute latte, coté chute de la voile.

Catégorie U 15 : Rien. Les penons sont autorisés mais de couleurs différentes des flamme (pas de jaune) U12 et U17

Catégorie U 17 : Rubalise Blanc +Rouge à fixer à l'extrémité de la plus haute latte, coté chute de la voile.

Ces identifications de flotte sont fournies par l'autorité organisatrice lors de la confirmation d'inscription et devront être portées comme indiqué ci-dessus durant toute l'épreuve.

9. PARCOURS

9.1 L'annexe « PARCOURS » indique les parcours, les marques, y compris leurs désignations, la configuration approximative des segments, l'ordre dans lequel les marques doivent être contournées ou passées, et le côté sur lequel chaque marque doit être laissée.

9.2 Zones de free style :

9.2.1 Les exercices de free style seront à faire obligatoirement dans les zones dédiées qui seront définies par deux bouées cylindriques roses (une d'entrée et une de sortie de zone).

9.2.2 Le free style à effectuer sera annoncé lors du briefing journalier et sera rappelé par l'envoi des pavillons suivants sur le bateau comité, au plus tard au signal d'avertissement :

- Pavillon Jaune : 360° complet (empannage et virement de bord).



- Pavillon Rouge : Navigation debout dans toute la zone de free style.

9.3. Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau comité affichera le numéro correspondant au parcours choisi (flamme numérique).

10. MARQUES

Les marques sont données en Annexe B : Parcours

12. DEPART

12.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.

12.2 La ligne de départ sera entre les mâts arborant un pavillon orange sur les bateaux du Comité de Course.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Cela modifie RCV A4 et A5.

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT

Non applicable

14 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera déterminée par le mât du bateau arrivée arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée (bouée jaune).

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe jugement semi-direct s'applique et, si les règles de classe le prévoient, les exigences de la RCV P5 s'appliquent à la règle SD3.

16. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

16.1 Le temps cible pour le premier finissant un parcours technique est de 30minutes. Le manquement à respecter ce temps cible ne constituera pas un motif de réclamation ou réparation. Ceci modifie RCV 62.1.
Le temps limite pour finir, pour LE PREMIER est de 50 minutes.

16.2 Le temps limite pour finir APRES LE PREMIER est de 10 minutes.

16.3 les bateaux manquant à finir dans ces délais (16.2) seront classés par le comité de course selon leur position sur l'eau à l'issue du temps limite.

17. Arbitrage

17.1 Les infractions aux instructions suivantes :

- Règles de sécurité
- Bateaux accompagnateurs
- Règles 42

Ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un concurrent. Ceci modifie la règle 60.1(a).

17.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ (DP).

17.3 Pour le parcours imposant du « free style » si le free style n'est pas effectué, une pénalité de 8 points sera appliquée sans instruction.

17.4 Si la moyenne du vent est clairement constatée à plus de 12 nœuds sur l'ensemble du parcours le Comité pourra en accord avec l'annexe P5 des RCV (emploi du pavillon "O") permettre de pomper, balancer ou saccader, excepté aux remontées au vent. Ceci modifie les RCV 42.2(a), 42.2 (b) et 42.2 (c). Rappel : la godille est toujours interdite.

17.5 Les bateaux jurys, Comités de Course peuvent se positionner en tout point de la zone de course.



Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation Ceci modifie la RCV 61.1.

17.6 DEMANDE D'INSTRUCTION

Un bateau qui a l'intention de réclamer, sans décision du jury dans le parcours, doit en informer le Comité de Course immédiatement après avoir fini sa course, ou aussitôt que possible.

Il devra indiquer le numéro de voile de son ou de ses adversaires.

Le réclamant se rendra immédiatement près du bateau comité DEPART, avec son adversaire qui aura été prévenu par son entraîneur via VHF.

L'instruction aura lieu aussitôt sur l'eau (modifie Rcv 61).

S'il existe une bonne raison de le faire, le jury pourra instruire une réclamation ne répondant pas à cette exigence. Ceci modifie la RCV 61.1

18 CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition

18.2 (a) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

18.3 Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.4 Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.5 Le classement par groupes d'âge (U12 , U15, U17, Open) est obtenu par extraction du classement final scratch, avec recalcul des points.

19 REGLES DE SECURITE [NP] [SP]

19.1 Un bateau qui abandonne doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.2 [DP] RCV 40.1 s'applique, le port du gilet de sauvetage est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

19.3 Un bout de remorquage est obligatoire, celui-ci doit être à poste, attaché autour du mat ou à la poignée.

19.4 A chaque sortie sur l'eau, et retour à terre, un élargement sera mis en place sous la tente à côté du club.

19.5 L'élargement sortie sur l'eau sera ouvert une heure trente (1H30) avant le premier signal d'avertissement du jour. L'heure limite pour élarger au départ par les ENTRAINEURS ou ACCOMPAGNATEURS est l'heure du 1er signal de départ de la première course.

19.6 L'élargement retour est à faire par le COUREUR lui-même, dans le délai de 1h après l'arrivée du dernier de la classe, ou après l'indication de la fin des courses du jour par le comité de course.

19.7 Après l'utilisation des pavillons « AP/H ou N/H » par le CC, l'élargement retour sur l'eau, sera à disposition dès le premier retour à terre.

19.8 Pénalités pour infraction à l'élargement retour :

Le concurrent recevra une pénalité de 10% calculée sur le nombre de bateaux inscrits dans la plus grande flotte /course sans instruction mais pas plus que le nombre d'inscrits plus 1. (Cela modifie la RCV 63.1), à la dernière course de la journée.

20 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT OU D'EQUIPIER [DP] [NP]

Sans objet

21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT [DP] [NP]

21.1 Les voiles O'pen skiff de 4.5 m² seront les voiles de référence pour les 2 groupes U17 et U15.

21.2 Les concurrents U12 peuvent utiliser une voile O'pen 3,8 m² selon leur choix initial, dans ce cas, l'ensemble des courses doivent être courues avec cette voile.

21.3 Il n'y a pas de Jauge officielle, mais un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.



22 BATEAUX OFFICIELS

22.1 Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. L'absence du bateau pointeur ou de son identification ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

22.2 Les bateaux officiels sont identifiés lorsqu'ils sont en situation :

Comité de course : Pavillon Blanc

Bateaux Jury : Pavillon Jury

23 BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera :

https://arbitrage.ffvoile.fr/media/n4oil4jm/reglementation_accompagnateurs_compet_ffvoile

24 [NP] [DP] EVACUATION DES DETRITUS

24.1 Les débris peuvent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels. Dans le cadre de la politique de bannissement des déchets en plastique préconisée par la FFVoile, tout objet en plastique tel que bouteilles, sacs, emballages de nourriture, etc. devra être solidaire du bateau ou y être attaché.

25 PLACES A TERRE [DP] [NP]

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée dans l'enceinte du club de voile de Castelnaudary.

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Non applicable

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Non applicable

28. PRIX

28.1 Les prix seront distribués aux vainqueurs des différentes catégories :

U12 : 1, 2, 3 et 1, 2, 3 fille / garçon

U15 : 1, 2, 3 et 1, 2, 3 fille / garçon

U17 : 1, 2, 3 et 1, 2, 3 fille / garçon

28.2 L'organisateur se réserve le droit d'attribuer d'autres prix.

29 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques et sous leur seule responsabilité ainsi que cela est précisé dans RCV 4 « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour perte, dommage matériel, blessure ou tout autre désagrément qui pourrait survenir aux personnes ou aux biens, tant à terre que sur l'eau, en tant que conséquence à la participation aux régates réglementées par ces Instructions de Course.

Arbitres désignés :

Président du Jury : Nicolas COMPTA

Président Comité de Course : Cécile MACHETEL

Membre du Jury : Théo WENDLING



Jeune arbitre : Camille DESCRIAUD

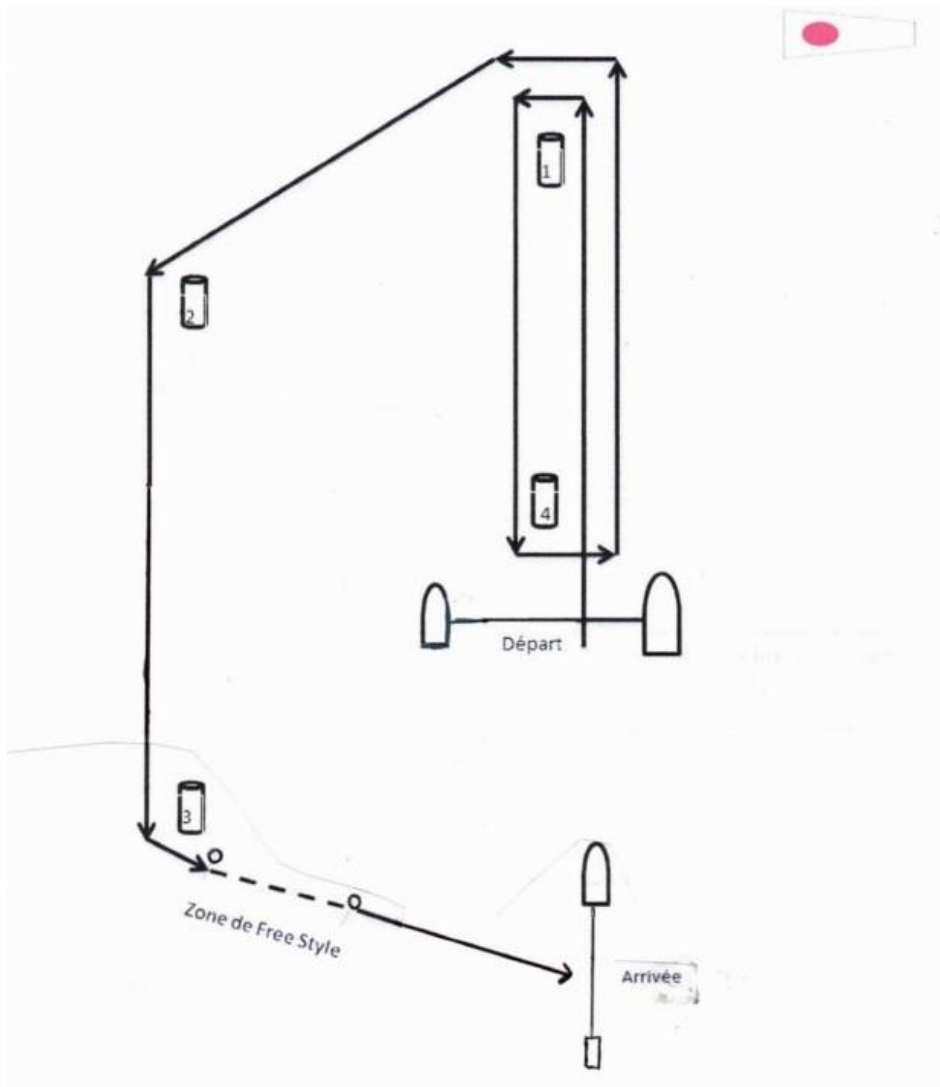
Jeune arbitre : Mathias MOLLES

Résultats : Jean-Pierre FINAZZI

ANNEXE PARCOURS

ANNEXE B : Parcours

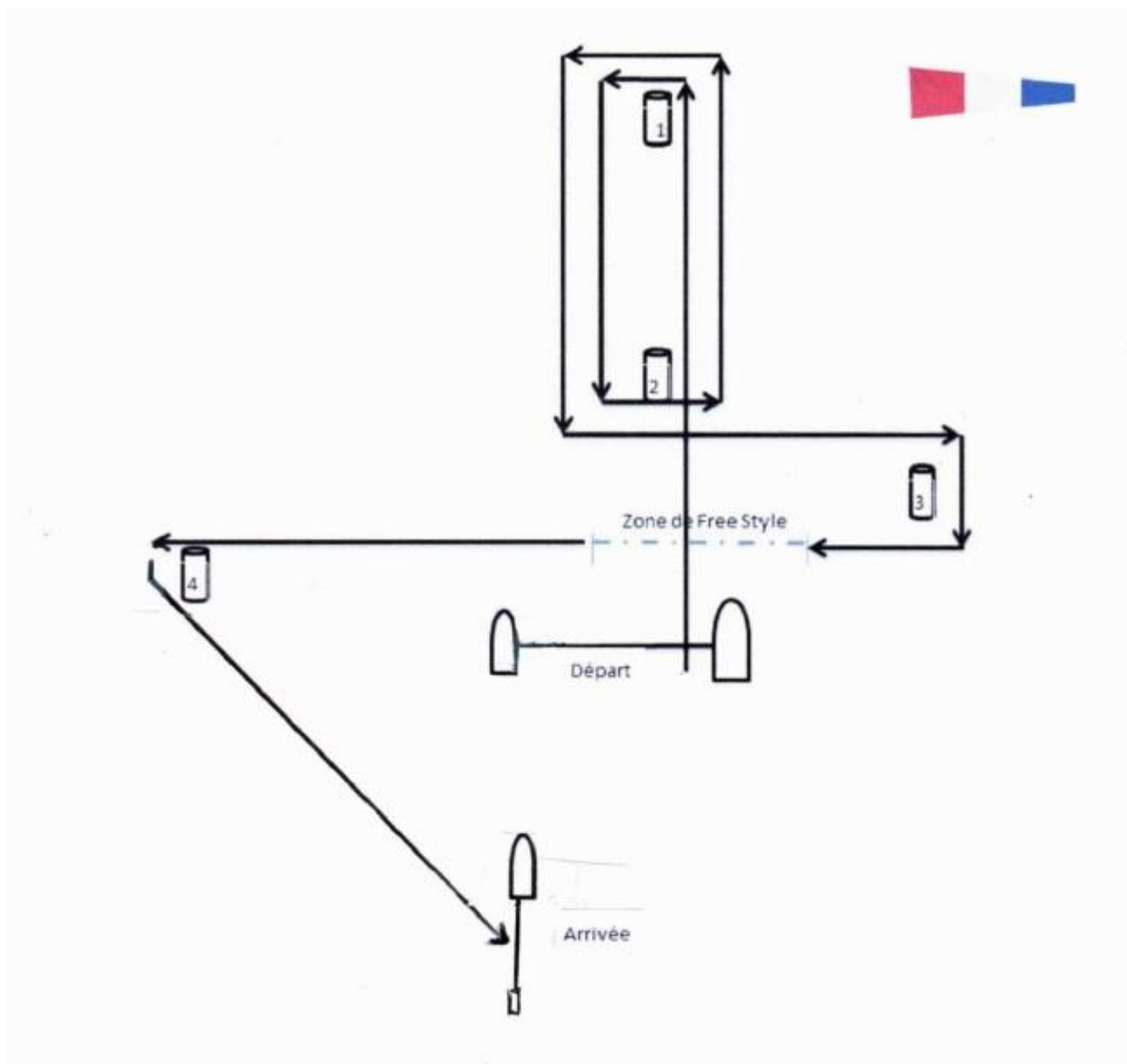
Parcours 1 : Numéro 1 ou Flamme Numérique 1



Marques : free-style : entre 2 bouées roses.

Départ	1	2	3	4	Arrivée
Les bateaux Comité (sans bouée)	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune	1 Bateau Comité + Bouée cylindrique jaune

Parcours 3 : Numéro 3 ou Flamme Numérique 3



Départ / 1 à laisser à bâbord / 2 à laisser à bâbord / 1 à laisser à bâbord / 2 à laisser à bâbord / 3 à laisser à tribord / 4 à laisser à bâbord / Arrivée

Marques : free-style : entre 2 bouées roses

Départ	1	2	3	4	Arrivée
2 Bateaux Comité (sans bouée)	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique jaune	1 Bateau Comité + Bouée cylindrique jaune



Parcours : Raid

Un parcours Type Raid pourra être proposé. Il sera décrit la veille (en fonction de la météo) par un Avenant .
Ce parcours « Raid » s'effectuera dans la zone ci-dessous.





FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to

[Club de voile de Castelnaudary](http://www.clubdevoiledecastelnaudary.com)

Tél. 04 68 60 35 68 - cv.ganguise@gmail.com





obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

Club de voile de Castelnaudary
Tél. 04 68 60 35 68 - cv.ganguise@gmail.com

